

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Jeudi 31 Mars 2022

A la Salle des Fêtes de Vicq Sur Breuilh

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mercredi 23 Mars 2022.

○ Présents :

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline		X
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul		X
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONNET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane		X
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

○ Absents :

- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Emilie GILLET,
- Mr Stéphane PREVOST, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mr Jean-Paul LONGEQUEUE était absent excusé.
 - Secrétaire de séance : Mr Jean-Louis DUBOIS,

■ DÉLIBÉRATION N°2022-034 CONCERNANT LE VOTE DU TAUX DE LA CFE (COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES) POUR L'ANNEE 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les bases d'imposition prévisionnelles concernant la CFE pour l'année 2022 qui ont été notifiés à l'EPCI par les services de l'État,

Considérant que la réserve de taux capitalisé est de **0.170**,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DÉCIDE** de ne pas faire évoluer le taux de CFE en 2022,



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220331-2022-034-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

- **FIXE** le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2022 à **28.70** %.

Ce qui permettra de percevoir le produit suivant :

Base d'imposition prévisionnelle 2022	Taux de CFE proposé pour 2022 au Conseil Communautaire	Produit fiscal attendu
963 000.00 €	28.70 %	276 381.00 €

- **DECIDE** d'inscrire en réserve **0.170 point** pour une utilisation future,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Président précise que le produit fiscal issu de la cotisation foncière des entreprises indiqué ci-dessus sera inscrit en recettes à l'article **73 111** du Budget Primitif 2022 de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VICQ SUR BREUILH, LE 31 MARS 2022

Le Président : Marc DITLECADET

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	17
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0